

Expertise de la végétation des zones humides de la ZAC d'Ozans

Camille VAN BEUSEKOM, Jean ELDIN

Indre Nature Juin 2011

SOMMAIRE

I- Cadre et objectifs	. 1
2- Inventaires floristiques des dépressions situées sur et à proximité du projet de ZAC	
d'Ozans	. 2
1- Méthodologie	. 2
2- Moyens humains mis à disposition	
3- Résultats	
Conclusion	.7
Annexes	

I- Cadre et objectifs

Suite à des observations effectuées lors de l'enquête publique relative à l'instruction du dossier loi sur l'eau du projet de ZAC d'Ozans, des remarques relatives à l'éventuelle présence de zones humides sur le site ont été formulées.

La Communauté d'Agglomération Castelroussine (CAC) a donc souhaité disposer d'une expertise technique sur ce point.

Conformément à l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L214-7-1 et R211-108 du Code de l'environnement, une étude sur la nature des sols et une autre sur la végétation doivent être conduites afin de déterminer s'il existe des zones humides sur le périmètre du projet et à proximité immédiate.

L'association Indre Nature, qui dispose d'une forte capacité d'expertise de la biodiversité sauvage et de l'environnement dans l'Indre, a ainsi été chargée par la CAC de réaliser le volet de l'expertise floristique des dépressions présente sur ce secteur d'étude.

La cartographie de la localisation des dépressions à inventorier a été fournie par les services de la CAC. Elle figure dans le rapport réalisé en juin 2009 par le cabinet ANTEA (agence Paris – Centre – Normandie) intitulé « Projet de création d'une zone d'activités « Haute Qualité Environnementale » au lieu-dit Ozans sur la commune d'Etrechet – Analyse de la morphologie exokarstique du site d'Ozans et de son environnement rapproché ».

La mission confiée par la CAC à Indre Nature portait sur les dépressions suivantes : M1, M2, M3, M4, M5, M9, M14, M15, M16, M17, M18, M19, M20, M21, M22, F1 et F2.

Toutes ont fait l'objet d'une visite dans ce cadre. Deux cas de figure sont à distinguer ici :

- 1- les dépressions qui ont chacune pu faire l'objet d'une fiche de relevé : M1, M2, M3, M4, M5, M15, M16, M17, M19, M20, M 21, F1, F2.
- 2- les dépressions qui, du fait de leur disparition physique par remblaiement total et/ou mise en culture, n'ont ainsi pu faire l'objet d'une fiche de relevé : M9, M14, M18, et M22.

Une dépression non répertoriée sur le document d'ANTEA a été trouvée lors de son expertise de terrain. Elle est localisée tout proche du poste à gaz situé en bordure de RD67 entre les lieux-dits Les Ménas et Domaine Neuf, commune d'Etrechet.

Ses coordonnées Lambert II étendu sont :

X: 555 347 Y: 2 200 137

Cette dépression a également fait l'objet d'un inventaire.

Par commodité, nous la nommerons F3.

2- Inventaires floristiques des dépressions situées sur et à proximité du projet de ZAC d'Ozans

1- Méthodologie

L'association Indre Nature a appliqué le protocole technique figurant en Annexe II Végétation des zones humides de l'arrêté du 24 juin 2008 (cité plus haut).

Ce protocole prévoit de travailler directement sur les espèces végétales ou sur les habitats (communautés d'espèces végétales) des zones humides lorsque des cartographies d'habitats sont disponibles.

Indre Nature a ici privilégié l'approche consistant à travailler directement sur les espèces végétales.

La méthodologie relative aux espèces végétales appliquée lors de l'expertise conduite par Indre Nature pour chacune des dépressions inventoriée est donc la suivante :

- examen de la végétation au sein de chacune sur des placettes globalement homogènes localisées au sein de chaque dépression par estimation visuelle du pourcentage de recouvrement des espèces pour chaque strate de végétation (herbacée, arbustive et arborescente), relevé pour chaque strate le pourcentage de recouvrement des espèces, classement par ordre décroissant, établissement d'une liste d'espèces dont les pourcentages de recouvrement cumulés permettent d'atteindre 50 % du recouvrement total de la strate, ajout des espèces ayant individuellement un pourcentage de recouvrement supérieur ou égal à 20 %, permettant ainsi d'obtenir une liste d'espèces dominantes pour chaque strate, regrouper ensuite les listes obtenues pour chaque strate en une seule liste d'espèces dominantes;
- détermination du caractère hygrophile des espèces de cette liste, obtenu si a minima la moitié des espèces de cette liste figure dans la Liste des espèces indicatrices de zones humides

La mise en œuvre de ce protocole a été complète seulement pour les dépressions où des espèces végétales figurant à l'Annexe II Végétation des zones humides de l'arrêté du 24 juin 2008 ont été identifiées. Il n'était en effet pas pertinent d'aller au-delà du stade du relevé de terrain pour les dépressions ne présentant aucune de ces espèces végétales.

Pour effectuer ses relevés sur le terrain, Indre Nature a utilisé le bordereau général d'inventaire floristique et phytosociologique du MEEDDM/DGALN/DEB (cf. annexe I)

Les relevés de terrain ont été effectués durant la 23^{ème} semaine de juin 2011, du 7 au 9 juin précisément. Malgré un épisode de sécheresse printannière sévère, la détermination des espèces de flore sauvage n'a posé aucun problème particulier, leur stade de développement permettant aisément leur reconnaissance.

Précisions utiles à la compréhension des résultats :

- on entend par recouvrement la projection verticale au sol de la partie aérienne de la plante (feuillage, ramure, tronc ou tige),
- le pourcentage cumulé de recouvrement des espèces peut dépasser le pourcentage de recouvrement de leur strate en raison de la superposition des parties aériennes des plantes,
- pour la même raison, le pourcentage cumulé de recouvrement de l'ensemble des strates végétales peut dépasser 100 % du recouvrement au sol,
- la colonne « Liste d'espèces floristiques avec % de recouvrement » des fiches d'inventaire comporte l'intégralité des espèces floristiques recensées et non uniquement celles figurant en Annexe II de l'arrêté du 24 juin 2008.

2- Moyens humains mis à disposition

Deux personnes de l'association Indre Nature ont été mises à disposition pour les besoins de la présente expertise :

- M. Camille VAN BEUSEKOM, docteur en botanique: a effectué les relevés botaniques sur le terrain et les a analysé, en conformité avec les prescriptions de l'arrêté du 24 juin 2008,
- M. Jean ELDIN, directeur : a accompagné sur le terrain M. VAN BEUSEKOM et a assuré la rédaction du présent rapport.

3- Résultats

Pour chaque dépression a été établie une fiche de terrain ainsi qu'une fiche remise « au propre ». Ces dernières figurent en annexe I au présent rapport d'expertise.

Pour chaque dépression comportant des espèces végétales figurant dans la table A « Espèces indicatrices de zones humides » de l'arrêté du 24 juin 2008, un tableau d'analyse a été dressé. Ils figurent ci-dessous.

Seules les dépressions F1, F2 et M4 doivent être considérées comme des zones humides au regard de l'arrêté du 24 juin 2008 :

- dépression F1: parmi les 7 espèces dominantes, 5 figurent sur la liste des espèces indicatrices de zones humides. Il s'agit donc bien d'une zone humide puisque 71 %, soit plus de la moitié, des espèces végétales dominantes figurent sur cette liste des espèces indicatrices de zones humides.
- dépression F2: chacune des 5 espèces dominantes est une espèce indicatrice de zones humides. Il s'agit donc bien également d'une zone humide puisque 100 % des espèces végétales dominantes figurent sur cette liste des espèces indicatrices de zones humides.
- **dépression M4**: parmi les 7 espèces dominantes, 5 figurent sur la liste des espèces indicatrices de zones humides. Il s'agit donc également bien d'une zone humide puisque 71 %, soit plus de la moitié, des espèces végétales dominantes figurent sur cette liste des espèces indicatrices de zones humides.

Fiche dépression F1

Observateur: M. Camille VAN BEUSEKOM

Inventaire de la végétation des zones humides - projet de ZAC Ozans

Date d'inventaire de terrain: 08/06/2011

adra and
= ři

Strate de végétation avec son % de recouvrement	Liste of espèces floristiques avec % de recouvrement	Espèces dont les % de recouvrement cumulés atteignent 50 % du recouvrement total	couvrement to % du	Autres espèces ayant individuellement un % de recouvrement supérieur ou égal à	Liste d'espèces dominantes tout es strat es confondues	toukes strates confondues
				strate	Figurant sur la liste des espèces i ndicatrices de zones humides	Ne figurant pas sur la liste des espèces indicatrices de zones humides
Nom de la strate %	Nom scientifique %	Nom scientifique	×	Nom scientifique %	Nom scientifique	Nom scientifique
Arborescente	0		F		Salix cinerea	Ulmus minor
_					Carexvesicaria	Crataegus monogyna
					Rorippaamphibia	
			F		Polygonum lapathifolium	
Arbustive	20 Ulmus minor	8 Ulmus minor	40	40 Salix cinerea 2	20	
	Crataegus monogyna	6 Crataegus monogyna	30			
	Salix cinerea	*				
	Quercus robur	3	F			
He rbacé e 60	60 Carex vesicaria	20 Carex vesicaria	33	33 Polygonum lapathifolium 25	€	
	Rorippa amphibia	15 Rorippa amphibia	23			
	Н	15				
	Chenopodium polyspermum	10				
	Polygonum hydropiper					
	Rumex conglomeratus					
	Carexhirta	1				
	Lactuca serriola juv.					
	Potentilla reptans		-			
			-			
			7			
			$\frac{1}{1}$			

Fiche dépression F2

Observateur: M. Camille VAN BEUSEKOM

Inventaire de la végétation des zones humides - projet de ZAC Ozans

2	
°E	
5	
-	

Date d'inventaire de terrain: 08/06/2011

tes strates confondue	Ne figurant pas sur la liste des espèces indicatrices de zones humides	Nom scientifique																											
Liste d'espèces dominantes toutes strates confondue	Figurant sur la liste des Ne espèces indicatrices de des zones humides de	Nom scientifique Nor	Salix cinerea	Mentha pulegium	Ro ripp a a mp hibia	Gallium palustre	Agrostis stolonifera																						
		ж			Í	Í		Ц				Ц	Ц	\$2	23							Ц			Ц	Ц	Ц	Ц	
Autres individuel recouvrement 20% du recou	an and and	Nomsdentflique												38 Gallum palustre	25 Agrostis stolonifera														
nent		æ					S							88	ĸ														
Liste d'espèces floristiques avec Espèces dont les % de recouvrement % de recouvrement 50 % du recouvrement total		Nom sdentflique					15 Salix cinerea							30 Mentha pulegium	20 Rorippa amphibia														
8		æ					15	S	S	S	S			30	8	R	R	~		Ŷ	,								
		Nom scientifique					Salix cinerea	Rosa canina	Prunus spinosa	Crataegus monogyna	Ulmus minor			Mentha pulegium	Rorippa amphibia	Gallium palustre	Agrostis stolonifera	Lycopus europaeus	Solanum dulcamara	Veronica anagallis - aquatica	Ranunculus repens	Ranunculus sandous							
uog		æ	0				30							8															
Strate de végétation avec son % de recouvrement		Nom de la strate	Arborescente				Arbustive							Herbacée															

Fiche dépression M4

Inventaire de la végétation des zones humides - projet de ZAC Ozans

Date d'inventaire de terrain: 07/06/2011

Observateur: M. Camille VAN BEUSEKOM

4	adre
	- Z

Strate de végétation av ec son % de recouvrement	M. Liste d'espèces floristiques avec % de recouvrement	N ec	Espèces dont les % de recouvrement cumulés atteignent 50 % du recouvrement tot al	neut _	Autres espèces ayant individuellement un % de recouvrement supérieur ou égal à 20% du recouvrement total de la strate	Liste d'espèces dominantes tout es strat es confondues Figurant sur la liste des espèces indicatrices de des espèces indicatrices de zones humides	toutes strates confondues Ne figurant pas sur la liste des espèces indicatrices de zones humides
Nom de la strate	% Nom scientifique	æ	Nomsdentflque	æ	Nom scientifique %	Nomsdentflque	Nom scientifique
Arborescente	10 Salix alba	60	8 Salix alba	8	80 Populus alba 30	30 Salix alba	Populus alba
	Populus alba	m				Salix cinerea	Ulmus minor
		Ĺ				Polygonum lapathifolium	
		Ĺ				Gnaphalium ulighos um	
Arbustive	20 Ulmus minor	10	Ulmus minor	S	50 Salix cinerea 25	25 Solanum dulcamara	
	Salix cinerea	S			Populus aliba juv. 20		
	Populus alba juv.	4					
	Rubus fructicosus	2					
		Ц					
Herbacée	8 Polygonum lapathifolium juv.	7	2 Polygonum lapathifolium juv.	23			
	Gnaphalum ulighos um juv.	1	1 Gnaphalium uliginosum juv.	12,5			
	Solanum dulcamara	1	1 Solanum dulcamara	12,5			
	Chenopodium polyspermum	1					
	Lycopus europaeus	1					
	Rorippa amphibia	0,5					
	Potentilla reptans	0,5					
	Glyceria fluitans juv.						
	Carex sp.						
	Epilobium tetragonum juv.						
	Poa trivialis						
	Girsium vulgare juv.						
	Crataegus monogyna juv.	,					
	Geum urbanum juv.	1					
	Gallum aparine juv.						
	Quercus robur jux.						
	Rubus fruticosus juv.						
	Lactuca serriola juv.						
	Rosa canina juv.						

Conclusion

Les dépressions suivantes ont été inventoriées par l'association Indre Nature dans le cadre de l'expertise des zones humides confiées par la CAC : M1, M2, M3, M4, M5, M9, M14, M15, M16, M17, M18, M19, M20, M21, M22, F1, F2 ainsi que F3.

Les dépressions M9, M14, M18, et M22 n'existant plus sur le terrain, elles n'ont pu faire l'objet de relevés floristiques.

Au regard de la méthodologie prévue par l'arrêté du 24 juin 2008 mise en œuvre lors de l'expertise de la végétation des dépressions du périmètre du projet de ZAC d'Ozans et à proximité immédiate, seules trois d'entre elles présentent un caractère hygrophile et correspondent aux critères retenus par cet arrêté ministériel pour les identifier comme zones humides.

Il s'agit des dépressions **F1, F2 et M4**, toutes trois localisées en secteur nord-est du périmètre du projet de ZAC d'Ozans, aux lieux-dits Fait de Renier et Les Marchats de la commune d'Etrechet.

Annexes

Annexe I

Bordereau général d'inventaire floristique et phytosociologique du MEEDDM / DGALN / DEB

Sprface du reland			1. 4.
Surface du relevé :			
Taxons	A/D	Taxons ·	A/D
Strate arborescente (rec :%)		Strate herbacée (rec%)	
And the statement of th			
		E MILE STORY AND AND YOUR PROPERTY OF THE SERVICE	
		•	
trate arbustive (rec			
70)			
	1.50		
	1. 33		
	4		
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	+		
			20 10 00
	S 44 5 5		
*			-
			
	1		The state of the s